



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 116433

### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, sur les nouveaux barèmes mis en place depuis janvier 2011, pour le calcul de l'allocation pour adultes handicapés (AAH), versée par les caisses d'allocations familiales. En effet, celles-ci ne prennent plus en compte les frais réels (tels que les frais de transport) des personnes bénéficiant de cette AAH. Certains adultes handicapés ont vu leur allocation réduite de 40 %, à la suite de ce nouveau mode de calcul. Comme l'a proposé récemment M. le Président de la République, il importe donc d'accompagner nos compatriotes en situation de handicap, avec le souci d'une meilleure intégration. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre, pour répondre aux attentes légitimes des personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116433

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 2011, page 8489

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)